

Rapport de la Commission des finances au Conseil intercommunal

**Étude du préavis No 03/2019
Budget de l'exercice 2020**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de :

| | | |
|-----|-------------------------|------------------------------|
| MM. | Christophe Cartier | Ecublens |
| | Reto Dorta | Tolochenaz |
| | Christian Perret-Gentil | Vaux-sur-Morges |
| | Alain Troger | Morges |
| | Joseph Weissen | Morges, Président-rapporteur |

s'est réunie le mercredi 21 août à la salle de conférence de la station d'épuration de Morges pour l'examen du budget 2020, en présence de MM. Christian Maeder, Président du Comité de direction et M. Tony Reverchon, Directeur, ainsi que de Mme Brigitte Baumberger, Adjointe administrative. M. Alain Garraux, responsable des finances et informatique du Comité de direction, a été excusé. La Commission exprime ses remerciements aux personnes présentes pour les explications communiquées et leur disponibilité.

Le projet de budget 2020 a fait l'objet d'un examen approfondi. La Commission se plaît à relever les nombreux commentaires en marge qui fournissent des renseignements complémentaires très détaillés sur tous les comptes présentant un écart sensible par rapport au budget 2019.

L'analyse des comptes a été orientée sur la comparaison systématique de toutes les charges budgétées avec les charges de l'année précédente. Les écarts supérieurs/inférieurs à CHF 10'000.-- ont été analysés en détail. La même approche a été choisie pour les différences au niveau des revenus.

Suite à l'analyse et à l'étude des chiffres, nous avons posé les questions sur les sujets suivants : les écarts importants (service informatique, entretien et réparation installation), les amortissements, (fonds de réserve et fonds de renouvellement), les imputations internes, la taxe fédérale « micropolluants », la formation des collaborateurs, la vente et la consommation de l'électricité, les communes abonnées, les participations ERM sur préavis réseau, les renseignements complémentaires du budget. Les réponses reçues ont été efficaces, complètes et claires.

Participation des communes

Le montant de la contribution à charge de l'ensemble des communes, pour équilibrer le budget, est de CHF 3'018'000.-- Ceci représente une baisse de CHF 61'000.-- (-2 %). La répartition des dépenses entre les Communes fait l'objet d'un tableau qui figure à la fin du préavis N° 03/2019.

Budget total

CHF 4'303'600.--, soit une baisse comptable de CHF 18'900.-- (-0.4%) par rapport à 2019.

Budgets Administration générale / Finances /Exploitation

Par rapport à l'année précédente les charges d'administration générale et d'exploitation fluctuent modérément. Les charges de l'administration générale sont budgétées pour 2020 à hauteur de CHF 362'000.--, en diminution de CHF 3'600.-- par rapport à 2019.

Les charges de la rubrique « finances » sont réduites de CHF 107'500.-- à CHF 659'000.--. La baisse est surtout due au compte Amortissement modernisation STEP, montant estimé sur la base du préavis pouvant être bouclé en 2020. Le coût total d'exploitation s'élève à CHF 3'282'600.-- contre CHF 3'190'400.-- en 2019, en augmentation de CHF 92'200.-- par rapport à l'année précédente due à la participation ERM sur préavis réseau concernant le compte Prélèvement du fonds de renouvellement Réseau intercommunal (participation ERM sur préavis en 2020).

Investissements

A titre indicatif, le budget examiné comprend également un projet d'intention sur les investissements de la période 2020 – 2024. Ce plan, établi en fonction des connaissances du jour et donc forcément approximatif, ne nécessite pas formellement l'approbation du Conseil. Il a été défini sur la base des demandes des communes et des besoins propres de la STEP et du Réseau. Le montant total des investissements prévus s'élève pour 2020 à CHF 2'650'000.-- et pour l'année 2021 à CHF 7'900'000.--.

Conclusions

Au terme de la discussion, la Commission des finances s'est déclarée unanimement convaincue de la bien-façture du budget qui lui a été soumis. En conséquence, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget de l'année 2020 tel que présenté dans le préavis No 03/2019, en votant les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis No 03/2019 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

DECIDE

- d'adopter le budget de l'exercice 2020 tel que présenté par le Comité de direction.

Au nom de la Commission des finances

Le Président – rapporteur

Joseph Weissen

Morges, le 4 septembre 2019